

LE CENTRE HOSPITALIER DE L'ARDENNE

M. Dimitri Fourny (cdH). – *J'aurais souhaité connaître votre réponse à la question de M. Dardenne sur les intercommunales de soins de santé en Province de Luxembourg. Mon Collègue, M. Pirlot, vous a récemment interrogé sur la question du centre hospitalier de l'Ardenne mais je souhaite toutefois y revenir. Comme vous le savez, le Centre hospitalier de l'Ardenne n'a pas rempli ses obligations dans la mesure où il n'a pas tenu son assemblée générale fin du mois de décembre 2005. Dans la presse, j'ai pu lire différentes informations quant à la situation financière d'organisations futures, de regroupements, de reconstructions, etc., alors que ces annonces n'ont pas pu être présentées ni avalisées par les administrateurs, les associés ou encore le CRAC. Que comptez-vous faire pour mettre les acteurs autour de la table et faire en sorte qu'ils développent un projet de type provincial ?*

Hier encore, une réunion s'est tenue et les administrateurs n'ont pas été informés des résultats. En votre qualité de Ministre de tutelle, qu'allez-vous prendre comme dispositions pour remettre les personnes auxquelles je fais allusion à leur place et les inciter à communiquer ?

M. Philippe Courard, *Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.* – *Je partage votre inquiétude quant à la problématique du CHA et je regrette également la non-tenue d'une assemblée générale à la fin du mois de décembre 2005. Je peux cependant vous dire qu'elle se réunira rapidement. Dans les prochains jours, une réunion se tiendra à mon Cabinet avec les responsables du CHA afin, d'une part, de préciser rapidement une nouvelle date et, d'autre part, de rappeler au CHA qu'il doit arrêter les mesures complémentaires qui s'imposent, notamment en programmant rapidement les réunions du Comité d'accompagnement local pour le suivi du plan de gestion avec le CRAC afin que ce dernier puisse effectuer son travail de contrôle. J'espère, comme vous, que le travail réalisé par la cellule d'expertise régionale aidera le pouvoir organisateur et la direction à mieux inscrire leur action dans un projet global, notamment médical. Il faut noter que cette cellule avance bien. Les travaux prévus pour une première phase de six mois devraient pouvoir débiter prochainement, après la désignation,*

en cours, des experts. J'envisage le début des travaux le 1er mars prochain mais cette date n'est pas encore définitive.

Toutefois, le délai de mise en place de cette cellule d'expertise ne doit pas servir d'argutie tendant à justifier le report de la mise en œuvre de mesures utiles et urgentes au niveau des hôpitaux, et plus particulièrement du CHA. Il y a donc du travail à faire. Il faut se conformer au plan de gestion. À M. Dardenne, je répondais que je suis personnellement favorable, à terme, à l'existence d'une seule intercommunale.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.*

Je partage son point de vue personnel quant au fait qu'il faille peut-être une structure unique. J'espère que les experts démontreront qu'il faut avancer dans cette direction.

**Parlement Wallon – séance publique de Commission des Affaires Intérieures
et de la Fonction Publique –
Mardi 07 février 2006.**